

 <p><b>SNTRS</b> <i>la</i> <b>cgt</b></p> <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS</p>	<h1><i>En bref...</i></h1>
	<p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : <a href="mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr">sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr</a> - - Site web : <a href="http://www.sntrs.fr">http://www.sntrs.fr</a></p>

Numéro 129 du 11 mai 2007

## ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU CAES 2007

L'assemblée générale statutaire se tiendra le jeudi 14 juin 2007 de 9h à 12h30 au centre Paul Langevin à Aussois. Pour l'année du Cinquantenaire, les agents et retraités du CNRS pourront voter pour la première fois par correspondance les résolutions présentées par le conseil d'administration. Les statuts de l'association ont été modifiés en ce sens, à Aussois, en décembre 2006.

Les résolutions à voter sont : le rapport moral 2006, le rapport d'activité 2006 et le rapport financier 2006.

Vous recevrez dans la lettre du CAES d'avril 2007, le matériel électoral composé d'un bulletin de vote et d'une enveloppe T réponse.

**Le rapport moral 2006** du président sortant s'est transformé en un bilan personnel de ses deux mandats de 2001 à 2007. Présidentialisme oblige, il s'octroie tous les actions positives en faveur des agents CNRS et de leurs familles. La réalité est différente, les élus du SNTRS ont été à l'initiative de toutes les mesures de solidarité prises pour accueillir les personnels CNRS les plus défavorisés et leurs familles, dans les centres de vacances. Ils ont été aussi à l'origine de l'amélioration de la participation financière aux activités nationales, régionales et locales.

En revanche, pas un mot sur la gestion désastreuse des personnels qui travaillent pour l'association, ni sur les licenciements abusifs des directeurs de centres de vacances d'Aussois et d'Oléron, ni sur la fronde des chefs de service du siège, en septembre 2006, dénonçant le management autoritaire et sans concertation du président.

Pour le SNTRS, il restera, le président qui :

- a fait condamner le CAES du CNRS pour harcèlement moral,
- a perdu en justice, quatre fois en appel ces deux dernières années,
- a gaspillé la subvention du CNRS dans des procès couteux.

### Par conséquent :

**Le bureau national, vous demande de voter contre le rapport moral 2006.**

**Le rapport d'activité 2006**, présente les actions des commissions. Plusieurs d'entre elles ont été positives, particulièrement, la mise en place d'un prix plafond de 15€ dans les centres de loisirs avec l'application de la courbe TD sur ce prix. La différence entre le coût réel et ce prix plafond est prise en charge par le CAES. L'amélioration de la courbe TD pour les familles et l'augmentation du budget des régions sont d'autres décisions positives.

**Aussi, le bureau national vous demande de voter pour le rapport d'activité 2006.**

**Le rapport financier 2006** vous informe d'un déficit de gestion de 360 000€ qui sera prélevé sur le fond de roulement, ceci malgré une augmentation de 360 000€ de la subvention d'activités diverses, soit un différentiel de 720 000€. Le dépassement de 362 000€ du budget du secteur enfance est dû essentiellement aux mesures d'amélioration de la participation financière du CAES, il pourrait être qualifié de "déficit social". En revanche le dépassement de 359 000€ du budget du secteur vacances est conséquent à une hausse des charges de 369 000€ par rapport à une hausse des recettes de 10 000€, sans un accroissement significatif de la courbe TD et des journées vacances, c'est un "déficit de gestion". C'est aussi la conséquence du licenciement des deux directeurs qui étaient d'excellents gestionnaires. L'association sort exsangue de ces deux mandatures CFDT.

**Pour assurer le versement de la subvention du CNRS en 2007,**

**Le bureau national vous demande de voter pour ce rapport financier.**

**Le SNTRS-CGT vous demande d'être nombreux**

**A PARTICIPER ET A FAIRE PARTICIPER** à ce premier vote par correspondance

**Pour dénoncer et sanctionner le double bilan désastreux de la présidence CFDT.**

**Date limite de réception des votes : le jeudi 6 juin 2007.**